



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0083

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'association Réseau tempo territorial - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction prospective et dialogue public

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 26 janvier 2015****Délibération n° 2015-0083**

commission principale :

objet : **Assemblée générale de l'association Réseau tempo territorial - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction prospective et dialogue public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Réseau tempo territorial est une association (loi 1901) qui regroupe les acteurs français des politiques temporelles. Il est composé d'une vingtaine de collectivités mais aussi d'experts et d'universitaires et a été créé en 2004. Ses objectifs sont triples :

- être un lieu de capitalisation des actions des acteurs des démarches temporelles afin de mieux les accompagner dans leurs actions et favoriser l'échange de bonnes pratiques,
- permettre la diffusion des approches temporelles dans les politiques publiques, à des échelles pertinentes et sur des champs divers : mobilité, urbanisme, action sociale, culturelles, mise en place de services adaptés aux nouveaux rythmes de vies,
- favoriser à l'échelle nationale, voire européenne le débat public sur ces politiques temporelles entre tous les acteurs locaux : collectivités, entreprises, usagers.

La Métropole de Lyon a été un des membres fondateurs de ce réseau en adhérant par délibération n° 2004-2297 du Conseil du 15 novembre 2004.

Les échanges au sein de ce réseau servent à alimenter les réflexions et actions temporelles liées aux expérimentations de services innovants conduites par la Métropole de Lyon.

**Modalités de représentation**

L'assemblée générale de l'Association est composée de représentants de l'ensemble des membres de l'association.

La Métropole, se substituant à la Communauté urbaine de Lyon, dispose donc d'un siège de représentant au sein de l'assemblée générale ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**1° - Confirme** l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Réseau tempo territorial.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

**3° - Désigne** madame Sandrine Frih en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association Réseau tempo territorial.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.**